



Négociation avec huissier accepté mais ..

Par **jincada**, le **03/12/2013** à **07:05**

Bonjour à tous , un huissier me reclame 11 000 euro et m'informe d une saisi vente si je régle pas au plus vite .

Etant dans une période difficile , je propose par écrit une mensualité de 50 euro en attendant que ma situation financière s ameliore . Quelque jours plus tard (le 18 octobre) je recois un courrier me disant que mon offre est accepté et de commencé à payer au plus vite puis qu il ny aurai donc plus de saisie vente .

Le 18 novembre je recoit à nouveau un courrier de saisi vente , je me déplace au cabinet de l huissier en expliquant que je compté commencé à payé en décembre , il n as pas lair d accord donc je repropose de venir en décembre (au plus tard le 7)payé Novembre et Decembre soit 50 euro x 2 , qu il accepte .

le 27 Novembre il ce presente chez moi en mon absence en disant qu il reviendra mais cette fois avec les force de l ordre . Je lui telephone et lui demande pourquoi ? mon offre de payé 50 euro par mois à etait accepté donc que puis je faie ?

Par **youris**, le **03/12/2013** à **09:08**

bjr,

seul créancier peut accepter un paiement étalé.

avec des remboursements de 50 € par mois et vu le montant de la dette, celle-ci ne sera jamais remboursée car s"y ajoutent les intérêts et les frais de recouvrement.

avez-vous fait l'objet d'une procédure devant un tribunal ?

CDT